

LE TRAIT D'UNION

EPARCHOIS



Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin municipal n°28 – OCTOBRE 2015

LE TRAIT D'UNION est une publication de la Mairie de Saint-Ybars.

CONTRIBUTION/ COMMUNICATION: BOY FRANCIS, BUOSI JOHNNY, SALABERRY-DONY BRIGITTE, SAVIGNOL NADINE.

COMPOSITION/ MAQUETTE : MARINA GALIGNIE

PUBLICATION/ DISTRIBUTION : GALIGNIE MARINA, BOY FRANCIS SALABERRY-DONY BRIGITTE, TUDOSIE ION, SCHOTT SYLVAIN,

COORDINATION/ EDITION : PARMENTIER ANNE



EDITO DU MAIRE



Chers Administrés, Chers Amis,

Si le printemps est souvent synonyme de renouveau, la rentrée de septembre n'est pas en reste. Après des vacances méritées, les élèves du RPI ont repris le chemin de l'école. Une rentrée qui s'est bien déroulée avec un effectif en légère hausse, 117 élèves contre 116 en 2014. Une équipe enseignante qui s'est étoffée avec l'arrivée d'une nouvelle institutrice en maternelle, Nathalie BENECH. Je lui souhaite la bienvenue ainsi qu'aux petits nouveaux et une bonne reprise de fonctions à tous.

Durant l'été, notre village a été animé du 13 juin au 15 juillet par une expo « Quand j'étais petit, » dans l'ensemble de la bastide, proposée par Jean Robert LOQUILLARD. Une expo inédite très appréciée par les nombreux visiteurs. Merci à Jean Robert. Autre manifestation qui a connu un grand succès, la fête locale du 17 au 20 juillet. Je tiens à remercier une nouvelle fois les bénévoles du comité des fêtes.

Depuis la parution du dernier trait d'union au mois de juin, le conseil municipal, dans sa séance du 29 juillet, a arrêté le phasage des travaux de restauration du clocher et accepté le plan de financement. Une demande de subvention a été déposée auprès des divers financeurs. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de constitution. Lors de cette même séance, un maître d'œuvre et un bureau d'études ont été désigné pour la remise en état du plafond et du système chauffage-climatisation de la salle des fêtes.

Dans le cadre de la modification du POS en PLU, les membres de la commission des travaux et environnement réfléchissent sur le futur zonage. Un travail minutieux qui demande beaucoup de temps et de réflexion. Un grand merci à ces bénévoles qui n'hésitent pas à prendre de leur temps au service de l'intérêt général. Une déception, dans l'avancement de ce dossier, la faible participation à la réunion publique qui a eu lieu le vendredi 19 juin à la salle des fêtes.

Début juillet, une certaine effervescence s'est emparée des élus notamment de Madame Brigitte SALABERRY Maire adjointe en charge de l'action sociale. En effet, le conseil de l'ordre des médecins de l'Ariège a donné un avis favorable pour l'installation d'un médecin à SAINT-YBARS. C'est un docteur roumain, Ion TUDOSIE âgé de trente sept ans qui maîtrise parfaitement la langue française, qui va exercer en tant que généraliste dans le courant du mois d'Octobre.

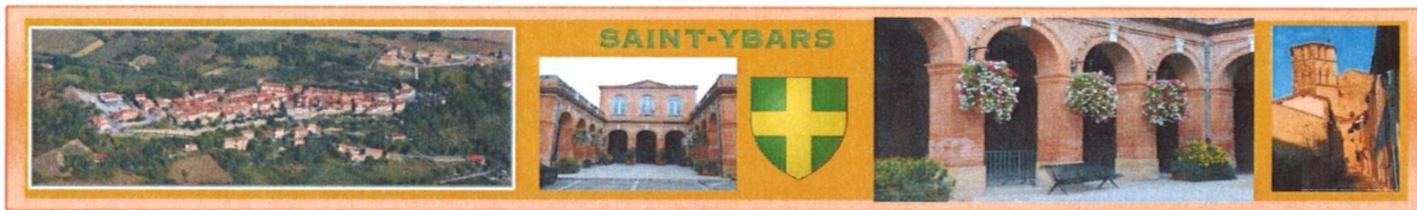
Une décision qui vient récompenser un long et minutieux travail du CCAS. Je tiens à remercier et à féliciter Madame Brigitte SALABERRY pour son obstination et son dévouement. Cet accord confirme que l'ordre des médecins a enfin pris conscience du désert médical de notre territoire.

Depuis plus de cinquante années, notre commune n'avait plus de médecin. L'installation d'un généraliste nous permet de renouer avec la tradition et ne peut que nous rassurer. La municipalité fait un gros effort. Elle met à disposition, gracieusement durant une année, les locaux rénovés de l'ancienne poste.

Bienvenue à Ion. Je lui souhaite une grande réussite dans son nouveau travail en espérant qu'il apporte aux Eparchoises et aux Eparchois un service de qualité et beaucoup de disponibilité.

Très cordialement,

Francis BOY



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 15 Avril 2015

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille quinze, le mercredi 15 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Etaient présents : Monsieur Francis BOY, Madame Brigitte SALABERRY-DONY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri DE GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Madame Anne PARMENTIER, Madame Sophie VERKINDEREN, Madame Catherine FASSEUR, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Adeline MAROUDIN-VIRAMALE, Monsieur Michel PERRIN, Monsieur Jean Luc MARIANI.

Absents excusés : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Agnès TEYSSEYRE.

Procurations de vote : Néant

La séance est ouverte à 20H05

Monsieur Bernard LAURENCE est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 28 Mars 2015.

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, ce dernier est adopté à l'unanimité.

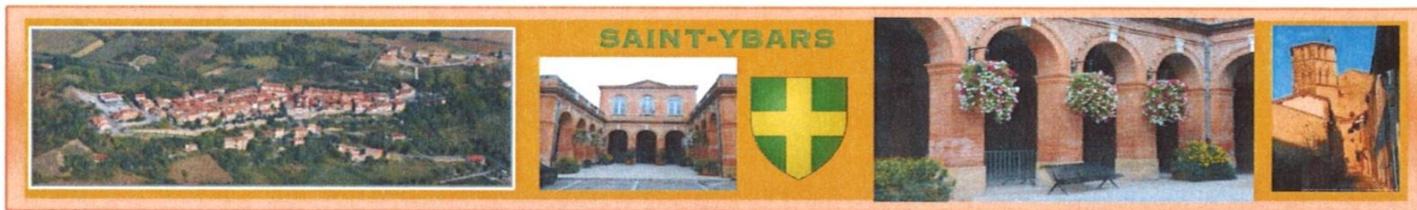
2 –Vote du Compte Administratif 2014.

S'agissant du compte administratif de l'année 2014 dressé par Monsieur le Maire, ce dernier quitte la séance et donne acte de la présentation à Monsieur Henri De GRAILLY Maire Adjoint chargé des finances. Le compte administratif se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	231 500.00	230 876.98
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 006.00	166 151,28
014	Atténuations produits	41 556,00	40 216,00
65	Autres charges de gestion courante	70 528.00	55 852.98
66	Charges financières	30 499.00	25 076.08
67	Charges exceptionnelles	1 600.00	43.63
023	Virement à la section investissement	108 202.00	
042	Opérations d'ordre entre section	2 457.00	8 956.40
Total		655 348.00	527 173.35

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges	8 665.00	11 489.08
70	Produits des services et ventes	85 900.00	88 409.13
73	Impôts et taxes	226 014.00	232 475.36
74	Dotations et participations	190 872.00	194 695.88
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00	63 254.46
76	Produits financiers	0,00	3,67
77	Produits exceptionnels	13 380.00	9 434.15
042	Opérations d'ordre entre section	10 000.00	4 454.70
002	Résultat reporté (pour mémoire)	60 517,00	0,00
Total		655 348.00	604 216.43



SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
16	Remboursement emprunts et dettes	46 500.00	45 000.00
20	Immobilisations incorporelles	63 355.00	18 037,25
204	Subventions d'équipement versées	24 800.00	21 927.60
21	Immobilisations corporelles	398 915.00	348 557.15
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	10 000.00	4 454.70
041	Opérations patrimoniales	448.00	0.00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00
Total		544 018.00	437 976.70

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
13	Subventions d'investissement	225 601,00	176 153.80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0.00
021	Virement à la section fonctionnement	108 202.00	0,00
024	Produits des cessions	6 500.00	
10	Dotations fonds de réserves (hors 1068)	58 550.00	57 376.76
1068	Dotations fonds divers réserves	69 583,00	69 583,46
165	Dépôts cautionnement	1500.00	350,00
27	Autres immos financières	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	2 457.00	8 956.40
041	Opérations patrimoniales	448.00	0.00
001	Solde d'exécution reporté	71 177,00	0.00
Total		544 018.0	312 420.42

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumées ci-dessus.

Après ce vote, Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence. Il remercie les conseillers pour leur confiance

3 – Vote du Compte de Gestion 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le

compte de gestion 2014 de Monsieur le receveur est identique au compte administratif 2014 du Maire. Il demande au conseil d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant que ces écritures sont conformes à la comptabilité communale.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - Délibération pour l'affectation des résultats 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice comptable de l'année 2014 comme présenté ci-dessous :

Le compte administratif 2014 de la Commune dégage :

- Un résultat de fonctionnement de : 77 043,08€
- Le résultat reporté étant de : 60 517,39€
- Le résultat à affecter est de : **137 560,47€**
- Le résultat d'investissement est de : -125 556,28€
- Le résultat reporté étant de : 71 177,95€
- Le résultat d'investissement de clôture est de : **- 54 378,33€**

- Les restes à réaliser en dépenses sont de : 95 356,00€
- Les restes à réaliser en recette sont de : 49 387,00€
- Le besoin de financement est donc de : 100 347,33€

Par conséquent après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'affecter **100 347,33€** en couverture du besoin de financement

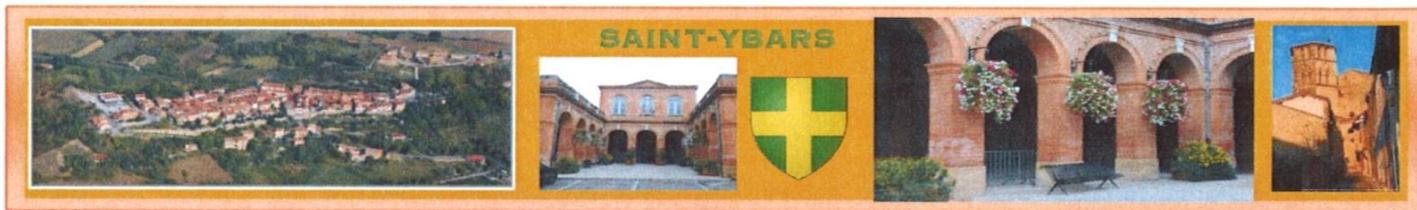
- **Constate** un excédent de fonctionnement de : **37 213,14€**

5 – Délibération pour le vote des quatre taxes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux d'imposition actuel des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 15,27
- Taxe foncière bâti : 11,16
- Taxe foncière non bâti : 79,61
- CFE : 25,57

Conformément à l'avis de la commission des finances en date du 08 Avril 2015, il propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes locales. Une discussion



s'engage et un certain nombre de conseillers souhaiteraient une augmentation progressive et limitée chaque année. Monsieur le Maire et Monsieur Henri De GRALLY indiquent que la baisse des dotations de l'Etat, conforme aux prévisions, est cependant compensée par une augmentation non prévues des dotations de péréquation. De plus, les bases d'impositions, fixées par l'administration fiscale, sont augmentées de 1%. Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes va procéder à une hausse de 5%.

Il invite le Conseil et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par huit voix pour, trois contre (Madame Catherine FASSEUR, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Michel PERRIN) et deux abstentions (Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Monsieur Johnny BUOSI).

Décide de fixer le taux des quatre taxes directes locales soit :

Taxe d'habitation : 15,27
 Taxe foncière bâti : 11,16
 Taxe foncière non bâti : 79,61
 CFE : 25,57

6 – Vote du Budget Primitif 2015.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur De GRALLY Maire Adjoint chargé des finances qui présente le budget primitif 2015 élaboré sans augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales. Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
011	Charges à caractère général	227 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	175 594,00
014	Atténuations de produits	41 700,00
65	Autres charges gestion courante	64 779,00
66	Charges financières	23 272,00
67	Charges exceptionnelles	1 600,00
023	Virement à la section investissement	142 405,00
042	Opérations d'ordre entre section	21 928,00
Total		698 288,00
Chapitres Recettes		Crédits ouverts
013	Atténuation des charges	16 000,00
70	Produits des services	83 100,00
73	impôts et taxes	233 079,00
74	Dotations et participations	188 516,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
77	Produits exceptionnels	70 380,00
042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00

R 002	Résultat reporté	37 213,00
Total		698 288,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	21 500,00
204	Subventions d'équipement versées	9 400,00
21	Immobilisations corporelles	142 475,00
16	Remboursement d'emprunts	45 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	448,00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	54 378,00
Restes à réaliser		95 356,00
Total		378 557,00

Chapitres Recettes		Crédits ouverts
13	Subventions d'investissement	10 542,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
10	Dotations fonds divers réserves	52 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	100 347,00
021	Virement de la section de fonctionnement	142 405,00
024	Produits des cessions	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 928,00
041	Opérations patrimoniales	448,00
Restes à réaliser		49 387,00
Total		378 557,00

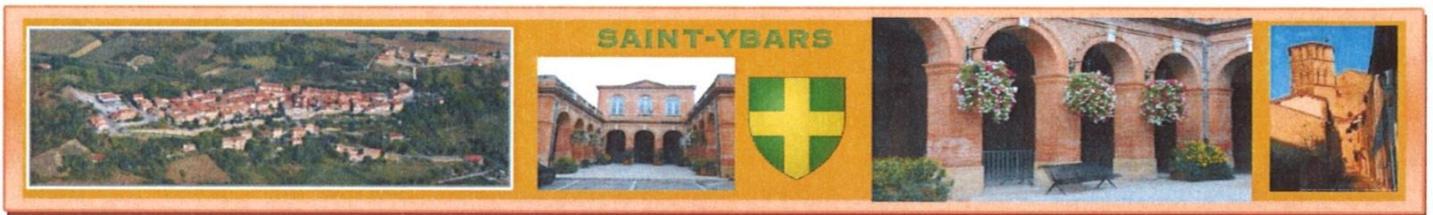
Ce projet de budget a reçu un avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vote le budget primitif 2015

7 - Délibération pour le renouvellement de la mise à disposition de l'agent Michel CATTANEO par la Mairie de MARLIAC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement de la mise à disposition de l'employé communal de la Mairie de MARLIAC, Michel CATTANEO. Il précise que cette convention prend effet à compter du 13



Mai 2015 pour une durée d'une année à raison de 15h00 par semaine.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Prend acte du renouvellement de la mise à disposition de Michel CATTANEO

Décide de renouveler la mise à disposition de Michel CATTANEO pour une durée d'une année à compter du 13 Mai 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Mairie de MARLIAC.

8 – Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du fonds unique habitat (FUH).

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi 13/08/2004, l'état a transféré le dispositif du Fonds Unique Habitat, depuis le 1^{er} Janvier 2005, à la compétence du Département. Le budget du Fonds Unique Habitat est composé de plusieurs financements réévalués chaque année. La contribution de chaque partenaire ainsi que la révision et le suivi strict du règlement intérieur assurent l'équilibre du dispositif et permettent de répondre aux besoins détectés. C'est dans un contexte particulièrement difficile que le conseil général renouvelle sa sollicitation afin de contribuer à ce financement. Il informe le conseil que la participation pour la commune de SAINT-YBARS est calculée en prenant en compte la population et la richesse potentielle. Il propose de jouer la solidarité et d'accepter la sollicitation du conseil général de l'Ariège à hauteur de 720,00€. Cette dépense est prévue au budget primitif 2015 au chapitre 65 article 65738. Il rappelle que ce fonds permet d'aider des familles de SAINT-YBARS en difficultés notamment en matière énergétique. Pour mémoire, la participation de la commune pour l'année 2014 se montait à 683€.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer une aide au Conseil Général à hauteur de 720,00€ afin de financer le Fonds Unique Habitat,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au versement de cette aide.

9 – Délibération pour l'amortissement des subventions d'équipements versées en 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'amortir les subventions d'équipements versées en 2014. Pour ce faire, il propose d'effectuer les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement au 042/6811 pour un montant de 21 927,60€

Recette d'investissement au 040/28041511 pour un montant de 255,99€

au 040/28041512 pour un montant de 18 609,61€

au 040/280422 pour un montant de 3 062,00€

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de réaliser les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement au 042/6811 pour un montant de 21 927,60€

Recette d'investissement au 040/28041511 pour un montant de 255,99€

au 040/28041512 pour un montant de 18 609,61€

au 040/280422 pour un montant de 3 062,00€

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures comptables citées ci-dessus.

10 – Délibération pour la fixation du tarif de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la salle des fêtes fixés par délibération du conseil municipal en date du 13 Février 2009 comme ci-après :

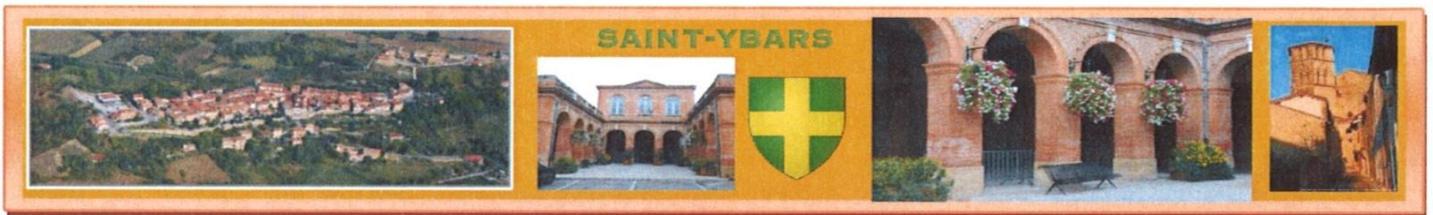
Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Non habitants de Saint-Ybars : 300,00€ pour le Week-end

Propriétaires non résidant à Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Résidant et propriétaires à Saint-Ybars : 80,00€ la journée (semaine ou week-end)

Compte tenu de l'ambiguïté sur l'application du tarif de location à la journée, il propose de supprimer ce tarif de 80,00€ et d'appliquer exclusivement un forfait week-end du vendredi 18h30 au dimanche 18h30. Il suggère d'appliquer le tarif journée à 50,00€ uniquement en semaine du lundi au vendredi. Les tarifs suivants sont donc proposés à



l'approbation de l'assemblée à compter du 01 Septembre 2015 :

Habitants de Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Non habitants de Saint-Ybars : 300,00€ pour le Week-end

Propriétaires non résidant à Saint-Ybars : 150,00€ pour le Week-end

Résidants, propriétaires et non habitants de Saint-Ybars : 50,00€ la journée du lundi au vendredi.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer ces nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01 Septembre 2015,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de location de la salle des fêtes en application de ces nouveaux tarifs.

11 – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat CUI avec le pôle emploi du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le pôle emploi de PAMIERS a donné son accord pour la reconduction d'un contrat CUI du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS pour une durée hebdomadaire de travail de 20h00.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition de Monsieur le Maire de reconduire le contrat CUI avec le pôle emploi de PAMIERS pour une durée d'une année du 16 Mai 2015 au 15 Mai 2016 à raison de 20h00 de travail hebdomadaire afin de favoriser le retour à l'emploi de Monsieur Christian ROS,

Autorise Monsieur le Maire à signer contrat CUI comme défini ci-dessus.

12 – Questions diverses.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commémoration de l'armistice du 08 Mai 1945 aura lieu le Dimanche 10 mai 2015 suivant le programme ci-après :

11h00 : Messe

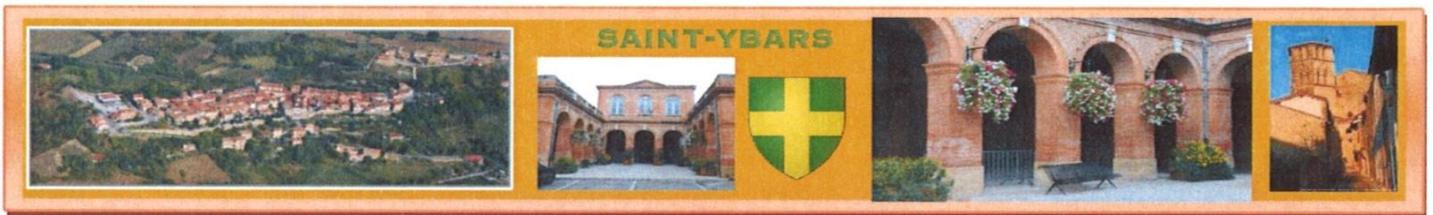
12h00 : Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts

12h30 : Vin d'honneur servi sous les halles de la Mairie.

Il informe également les conseillers que Madame FARAGOU cantinière titulaire, sur avis du comité médical, doit reprendre le travail à mi-temps thérapeutique à compter du 03 Mai 2015 jusqu'au 02 Août 2015. Il doit se renseigner auprès du Centre de Gestion de l'Ariège sur les modalités concrètes d'application.

Il évoque aussi les problèmes rencontrés avec le remplaçant de Madame FARAGOU, ses états de service répondant difficilement aux critères d'une saine gestion de la cantine scolaire. Compte tenu de cette situation il a du adresser un avertissement à l'intéressé. Pour pallier ces lacunes, une entreprise de nettoyage a du intervenir durant les vacances.

La séance est levée à 22h50.



SEANCE DU 29 Juillet 2015

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille quinze, le mercredi 29 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Etaient présents : Monsieur Francis BOY, Madame Brigitte SALABERRY-DONY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri DE GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Madame Anne PARMENTIER, Madame Sophie VERKINDEREN, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Adeline MAROUDIN-VIRAMALE, Monsieur Michel PERRIN, Madame Agnès TEYSSEYRE.

Absents excusés : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Catherine FASSEUR, Monsieur Jean Luc MARIANI.

Procurations de vote : Néant

La séance est ouverte à 20H05

Madame Agnès TEYSSEYRE est nommée secrétaire de séance.

1 – Approbation du Procès Verbal de la séance du 15 Avril 2015.

Monsieur de GRAILLY souhaite que l'on supprime « affaire à suivre » dans le paragraphe des questions diverses. Monsieur le Maire donne son accord et propose d'approuver ce PV. Les conseillers n'ayant aucune autre remarque à formuler, ce dernier est adopté à l'unanimité.

II – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec ERDF pour l'enfouissement de la ligne HTA l'Embranchement Cardine, installation d'un poste P11 Lieu dit Pré Communal, Installation d'un support R4 au Lotissement Les Naudettes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prestataire ERDF étudie la possibilité d'enfouir la ligne HTA l'Embranchement Cardine ainsi que l'installation d'un poste de transformation P11 au lieu dit Pré Communal et un support R4 au Lotissement les Naudettes. Pour ce faire, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec ERDF. Les conseillers se réjouissent de ce projet mais regrettent que la ligne qui alimente le Lotissement du Foirail ne soit pas incluse dans ce projet.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec ERDF.

Demande à Monsieur le Maire de proposer à ERDF la possibilité d'inclure dans le projet l'enfouissement de la ligne HTA qui alimente le Lotissement du Foirail.

III – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la restauration du clocher auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional Midi Pyrénées, du Conseil Départemental de l'Ariège.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'avant projet de restauration du clocher est terminé. Il précise que cet avant projet confirme le très mauvais état de l'édifice et il propose la réalisation des travaux en deux tranches de 300 000,00€ HT chacune sur deux années 2016 et 2017 et de déposer un dossier de demande de subvention auprès des divers financeurs suivant le plan de financement ci-après :

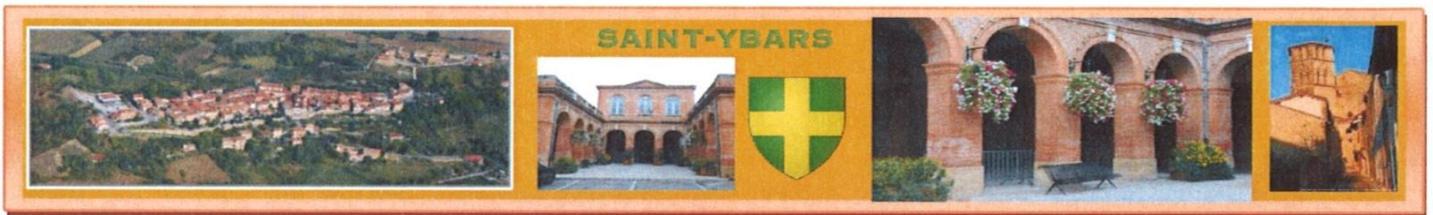
Année 2016 partie haute du clocher (tranche ferme) montant des travaux 300 000,00€ HT

Etat (DRAC) 50% :	150 000,00€
Conseil Départemental de l'Ariège 10% :	30 000,00€
Conseil Régional Midi Pyrénées 20% :	60 000,00€
Commune de SAINT-YBARS 20% :	<u>60 000,00€</u>
Total :	300 000,00€

Année 2017 partie intermédiaire du clocher (tranche conditionnelle 1) montant des travaux 300 000,00€ HT

Etat (DRAC) 50% :	150 000,00€
Conseil Départemental de l'Ariège 10% :	30 000,00€
Conseil Régional Midi Pyrénées 20% :	60 000,00€
Commune de SAINT-YBARS 20% :	<u>60 000,00€</u>
Total :	300 000,00€

Une discussion s'engage sur les possibilités de financement de ce projet. Monsieur de GRAILLY assure que la situation financière de la commune permet le financement de ce projet. Les conseillers sont conscient du mauvais état de l'édifice et pensent que la commune ne peut pas s'exonérer de réaliser les travaux afin de sécuriser les lieux vis-à-vis des



riverains et des usagers de la rue.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des divers financeurs suivant le plan de financement ci-après :

Année 2016 partie haute du clocher (tranche ferme) montant des travaux 300 000,00€ HT

Etat (DRAC) 50% :	150 000,00€
Conseil Départemental de l'Ariège 10% :	30 000,00€
Conseil Régional Midi Pyrénées 20% :	60 000,00€
Commune de SAINT-YBARS 20% :	<u>60 000,00€</u>
Total :	300 000,00€

Année 2017 partie intermédiaire du clocher (tranche conditionnelle 1) montant des travaux 300 000,00€ HT

Etat (DRAC) 50% :	150 000,00€
Conseil Départemental de l'Ariège 10% :	30 000,00€
Conseil Régional Midi Pyrénées 20% :	60 000,00€
Commune de SAINT-YBARS 20% :	<u>60 000,00€</u>
Total :	300 000,00€

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

IV – Délibération pour la modification des statuts du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de L'Ariège (SDCEA).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège réuni le 17 Avril 2015 en Assemblée Générale s'est prononcé favorablement pour modifier les statuts du SDECEA.

La modification statutaire proposée est principalement liée au dossier de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques.

En effet, pour que le Syndicat puisse déposer pour le compte de ses communes adhérentes un projet d'ampleur départementale et obtenir ainsi les aides de l'ADEME, il est nécessaire qu'il obtienne le transfert de cette compétence de la part des communes tel que décrit à l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce point figure à l'article 5 du projet de statut joint.

Cette modification permet également au-delà de quelques ajustements rédactionnels, de positionner les éclairages

festifs que le Syndicat propose aux communes dans les activités annexes et complémentaires plutôt qu'en compétence obligatoire avec l'éclairage public.

Enfin, compte tenu de la forte implication du Syndicat non seulement dans les énergies électrique et gazière mais également dans la maîtrise et la juste application de celles-ci, il est apparu opportun de donner une nouvelle dénomination au Syndicat qui s'intitulera désormais Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège sous le sigle SDE09.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les modifications statutaires proposées

Adopte les statuts joints à la présente délibération.

V – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à verser la cotisation à l'Association des Bastides d'Ariège.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors de l'assemblée générale du 11 Mai 2015, l'Association des Bastides d'Ariège, en sommeil depuis plusieurs années, a décidé d'engager des projets.

La commune de SAINT-YBARS étant adhérente depuis sa création, Monsieur le Maire propose de verser le montant de la cotisation, à savoir 40,00€ (commune de 500 à 999 habitants).

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

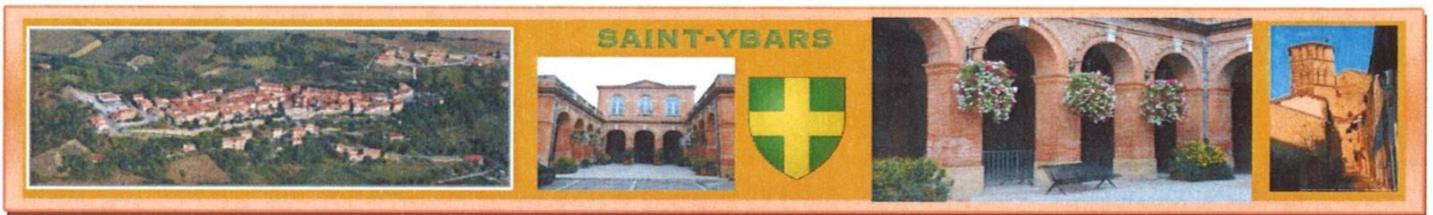
Approuve l'adhésion de la commune à l'association des Bastides d'Ariège et le versement du montant de la cotisation de 40,00€,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2015,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VI - Délibération pour la suppression des régies cantine et commission culturelle.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le receveur municipal l'a informé de l'existence de deux régies de recette concernant la cantine scolaire et la commission culturelle qui sont dormantes depuis de nombreuses années et ne sont pas mises à jour. Compte tenu que ces deux régies n'ont plus d'activité et afin de mettre à jour les dossiers administratifs, il propose leur suppression pure et



simple.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la suppression des régies cantine scolaire et commission culturelle

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VII – Délibération pour le changement d'appellation de diverses associations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une discordance dans l'appellation de certaines associations empêche le versement de la subvention prévue dans le budget primitif 2015. La modification porte sur les associations suivantes :

Le club des aînés est le club du 3^{ème} âge.

La société de chasse est l'association communale de chasse agréée (ACCA)

Les bandas Los Companeros est l'Union Musicale

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la modification dans l'appellation des associations ci-après :

Le club des aînés est le club du 3^{ème} âge.

La société de chasse est l'association communale de chasse agréée (ACCA)

Les bandas Los Companeros est l'Union Musicale

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au versement de cette aide.

VIII – Délibération pour l'acceptation de candidature de Madame Anne ANTUNES à la commission des travaux et de la culture.

Monsieur le Maire informe les membres présents que Madame ANTUNES Anne, nouvelle habitante de SAINT-YBARS, demande d'intégrer les commissions travaux et culture. Après consultation des responsables des commissions, il propose d'intégrer Madame ANTUNES dans ces deux commissions. Madame ANTUNES étant présente dans l'assemblée, Monsieur le Maire lui demande de se présenter. Chaque conseiller se présente également à Madame ANTUNES ;

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire d'intégrer Madame ANTUNES dans les commissions travaux et culture.

IX – Délibération pour la suppression d'un emploi d'Agent administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h00 par semaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la création d'un poste d'un emploi d'agent administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires, il est nécessaire de délibérer pour la suppression de l'emploi d'agent administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h00 hebdomadaire. Pour ce faire, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose donc la suppression d'un emploi d'agent administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h00 par semaine à compter du 01 Septembre 2015.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

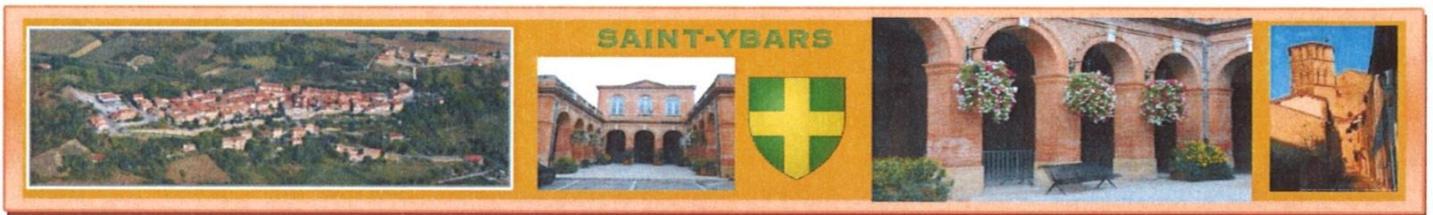
Décide de la suppression d'un emploi d'agent administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h00 par semaine à compter du 01 Septembre 2015.

Arrête le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération

X – Délibération pour la création d'un emploi d'agent administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 par semaine

Monsieur le Maire fait savoir que la mise en place de la dématérialisation des actes augmente considérablement la charge de travail de la secrétaire de mairie. Il précise que l'emploi du temps actuel à raison de 30h00 hebdomadaire ne permet plus de faire face à cette charge de travail. Il propose donc de porter le temps de travail à 35h00 hebdomadaire. Monsieur de GRAILLY précise que ce nouvel emploi de temps n'aura aucune incidence sur les heures d'ouverture du secrétariat de mairie qui est de 26h00 hebdomadaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivités ou établissements sont créés par l'organe délibérant ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le budget communal,
- Le tableau des effectifs,

Considérant :

Que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires,

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide la création d'un emploi d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire relevant du grade d'agent administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 01 Septembre 2015.

Dit que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 au chapitre 012, article 6411.

Arrête le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

XI – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour la désignation d'un Maître d'œuvre pour la remise en état du système réversible chauffage climatisation et plafonds de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la remise en état du plafond d'entrée et du système réversible chauffage climatisation dans l'ensemble de la salle des fêtes est terminé. Quatre maîtres d'œuvre ont répondu à cet appel d'offres. La commission d'appel d'offres, après examen du dossier, propose de retenir Marie Christine FAURE Architecte et le bureau d'études fluides PRO ECO

pour un montant de la prestation de 6 800,00€ HT. Il précise que l'offre la moins disante 6 400,00€ HT du cabinet d'architecture MCS n'a pas été retenue par les membres de la commission pour deux raisons :

- Ce cabinet refuse de s'engager sur le budget des travaux prévus.
- il émet également des réserves sur la solidité de ce bâtiment et propose de mandater un bureau d'études structures pour confirmer la solidité de ce bâtiment. Le coût de cette intervention est estimé à environ 2 000,00€. Une discussion s'engage sur l'opportunité de cette étude. Compte tenu des désordres constatés sur ce bâtiment avec de nombreuses vitres qui se cassent, Madame SALABERRY et Monsieur Bernard LAURENCE sont favorables à cette proposition. Monsieur le Maire précise que cette attestation de solidité a été délivrée à la construction par le bureau de contrôle.

Il propose donc d'approuver la proposition de cette commission et d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à Marie Christine FAURE Architecte et le bureau d'études fluides PRO ECO pour un montant de 6 800,00€ HT.

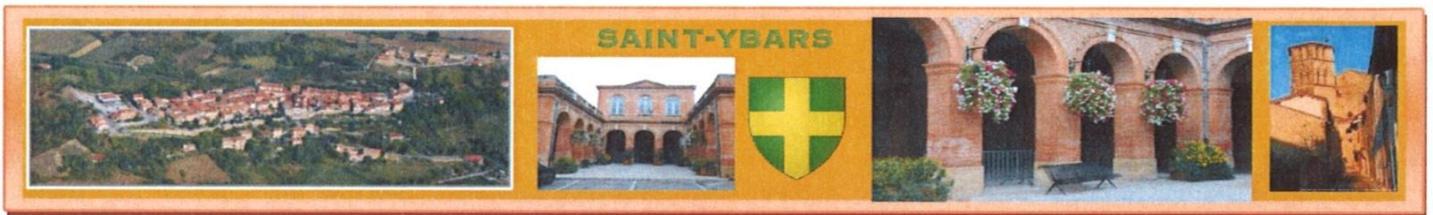
Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par dix voix pour et deux abstentions (Madame Brigitte SALABERRY DONY et Monsieur Bernard LAURENCE),

Donne son accord pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la remise en état du plafond d'entrée et du système réversible chauffage climatisation dans l'ensemble de la salle des fêtes à Marie Christine FAURE Architecte et le bureau d'études fluides PRO ECO pour un montant de 6 800,00€ HT

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

XII – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour la désignation du prestataire pour la fourniture des repas de midi à la cantine scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat de prestation pour la fourniture des repas de la cantine scolaire est renouvelé tous les ans. Une nouvelle consultation a été lancée et la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les quatre offres reçues, ARIEGE RESTAURATION, SODEXO, VITAME, API RESTAURATION. Il rappelle que le prestataire pour l'année scolaire 2014/2015 était la Société SODEXO pour un prix unitaire de 2,82€ pour les repas enfants et 3,21€ pour les repas adultes. Après examen de ces offres, cette commission propose d'attribuer ce marché à API RESTAURATION qui propose le



prix du repas à 2,41€ TTC pour les enfants de la maternelle, 2,60€ TTC pour les enfants du primaire 2,91€ TTC pour les adultes, 3,58€ TTC pour les pique nique enfants et 3,85€ TTC pour les adultes. Pour ce faire, les membres de cette commission ont tenu compte des critères suivants retenus dans l'appel d'offres :

- 1 la valeur technique appréciée au regard du mémoire technique
- 2 le prix

Monsieur le Maire cède la parole à Messieurs BUOSI et CHAYNES qui se sont rendus dans les locaux de cette société à PENNAUTIER dans l'Aude pour une visite des installations. Ils font part de leur bonne impression tant sur l'organisation que sur les mesures d'hygiène et de qualité.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne son accord pour attribuer le marché de prestation pour la fourniture des repas de midi à la cantine scolaire à la Société API RESTAURATION au prix de 2,41€ TTC pour les enfants de la maternelle, 2,60€ TTC pour les enfants du primaire, 2,91€ TTC pour les adultes, 3,58€ TTC pour les pique nique enfants et 3,85€ TTC pour les adultes à compter du 01 Septembre 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

XIII – Délibération autorisant Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que dans le cadre de l'étude sur l'accessibilité la commune doit présenter l'agenda d'accessibilité programmé pour les Etablissement recevant du public avant le 27 Septembre 2015. Cet agenda a été établi par la commission communale en collaboration avec le cabinet d'Architecte. Il demande l'autorisation au conseil municipal de déposer ce dossier auprès de Madame le Préfet de l'Ariège avant le 27 Septembre 2015.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmé pour les Etablissements recevant du public auprès de Madame le Préfet avant le 27 Septembre 2015.

XIV – Lecture de la décision n° 001-2015 concernant le remboursement afférent au litige de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la décision ci-dessous.

DECISION N° 001-2015

REMBOURSEMENT concernant le litige afférent à la salle des fêtes

- Vu la délibération 033-2014 du conseil municipal du 20 juin 2014 intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales article L 2122-22 portant délégation de certaines de ses attributions au maire ;
- Vu le contrat d'assurance dommages aux biens contracté auprès de GROUPAMA D'OC ;
- Vu la notification du jugement du tribunal administratif de Toulouse en date du 24 juillet 2014 ;
- Vu la correspondance adressée par Groupama d'Oc en date du 10 avril 2015 portant sur le montant des indemnités à percevoir,
- Considérant l'accord de la commune sur le montant de ces indemnités,

Décide :

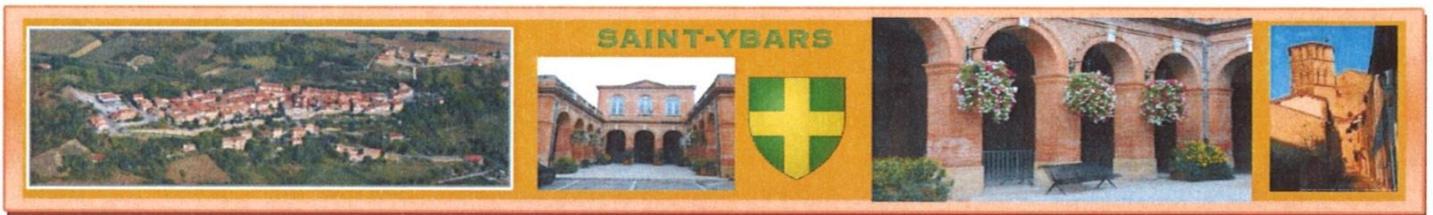
Suite à la notification du jugement du Tribunal Administratif en date du 24 juillet 2014 concernant l'affaire afférente au bâtiment communal « Salle des Fêtes », le cabinet d'assurance GROUPAMA D'OC rembourse, à la Mairie de Saint-Ybars, les sommes de 25 710.78euros et de 38 340.14 Euros.

La Commune déclare accepter le montant de l'indemnisation proposée par le cabinet d'assurance GROUPAMA D'OC pour un montant total de : 64 050.92 Euros

XV – Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordre des médecins a donné son accord pour l'installation d'un docteur sur la commune de SAINT-YBARS. C'est une très bonne nouvelle pour SAINT-YBARS et surtout pour le maintien de la pharmacie. Il s'agit d'un médecin Roumain âgé de 37 ans qui parle bien le français. Il félicite et remercie Madame Brigitte SALABERRY pour le travail sérieux fourni qui est une réussite. Une discussion s'engage sur les moyens que la commune va mettre à la disposition de ce médecin. Un chiffrage est actuellement en cours (affaire à suivre).

Monsieur Johnny BUOSI donne lecture d'une lettre du Syndicat Départemental des Collectivités de l'Ariège



(SDCEA) qui propose, à la commune, d'adhérer à une opération nationale lancée en 2009, destinée à sensibiliser le grand public aux conséquences de la pollution lumineuse. Cette opération appelée « Le Jour de la Nuit » aura lieu partout en France cette année pendant la nuit du 10 au 11 Octobre 2015. Le conseil donne son accord pour participer à cette opération. Une participation de 30,00€ par armoire de commande sera demandée pour couvrir une partie des frais d'intervention du Syndicat pour la coupure de l'éclairage public.

Monsieur PERRIN, délégué communal à la sécurité routière, rend compte au conseil des objectifs de sécurité routière pour le Département de l'Ariège. Il rappelle que le DGO (document général d'orientation) fixe les objectifs de sécurité routière pour tous les départements de France. Le PDASR (plan départemental d'action de sécurité routière) est l'outil de réalisation des objectifs du DGO. Des associations, des collèges, des lycées, des écoles, des collectivités locales peuvent proposer des projets en accord avec les lignes directives du DGO. Ces actions sont proposées au PDSAR et reçoivent, en fonction de leur pertinence, une subvention ou des aides diverses pour la mise en œuvre des programmes. Actuellement et depuis plusieurs années, non seulement la sécurité routière des deux roues est l'élément phare de la politique de prévention (2% des usagers mais 20% des victimes), mais encore la lutte contre les grands facteurs d'accidentologie (vitesse, alcool, fatigue...) le déplacement des seniors ou la protection des piétons ou des enfants. En 2016, la commune de SAINT-YBARS pourrait proposer une ou des actions à inscrire au PDASR sous forme d'animation de sécurité routière à définir en fonction des besoins et des exigences. Accord du conseil.

Il attire également l'attention de l'assemblée sur le mauvais état de la voirie notamment le chemin des Tourelles qui est très emprunté par de nombreux automobilistes le matin et le soir et souvent à des vitesses excessives. Cette route est très dangereuse. Monsieur le Maire répond qu'il est conscient de la situation et que ce chemin doit passer sous la compétence de la Communauté de Communes de la Lèze. Il précise qu'une réunion de la commission des travaux est prévue lundi 03 Août à la communauté de communes et que ce sujet va être abordé.

Enfin pour terminer, il demande où en est l'affaire de l'administré qui a construit une maison d'habitation sans autorisation d'urbanisme. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette affaire n'est plus l'affaire de la commune mais de la justice. Il précise que le contrevenant est convoqué devant le tribunal correctionnel de FOIX courant octobre.

Monsieur Bernard LAURENCE demande où en est l'installation d'un défibrillateur sur la commune. Monsieur le Maire fait savoir que la commune a sollicité l'assurance GROUPAMA qui a refusé de financer ce projet. Madame Brigitte SALABERRY doit se renseigner sur l'installation de cet appareil.

Madame TEYSSEYRE évoque les incivilités dans le village et notamment les nuisances sonores. Monsieur le Maire répond qu'il est conscient de ces problèmes et qu'il y est souvent confronté. Il confirme au conseil sa détermination à faire respecter la loi.

La séance est levée à 22h55



INFORMATIONS MAIRIE



Cartes d'Identité

Un nouveau décret prolonge à 15 ans la durée de validité de votre carte d'identité pour les personnes majeures dont la carte a été délivrée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les cartes délivrées avant cette date et celles des personnes mineures continuent de n'être valables que 10 ans.

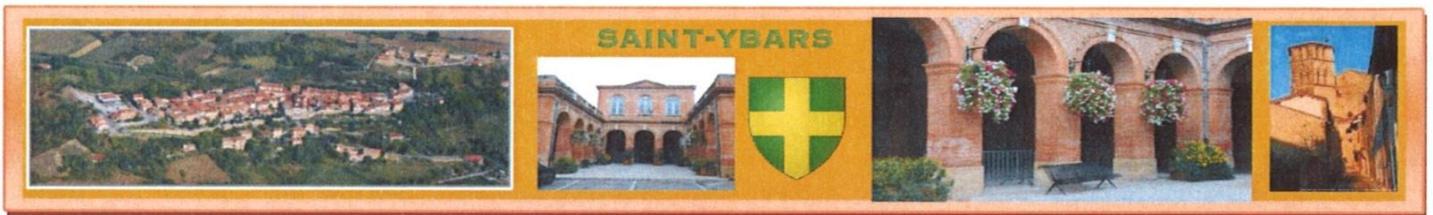
CAPTURES DE CHATS

Compte tenu de la propagation rapide et hors contrôle des chats sur notre village, la mairie a décidé de faire appel à une entreprise extérieure pour endiguer le problème. La Société SACPA 31 en partenariat avec la Fondation CLARA viendra effectuer des captures la **semaine du 2 au 6 novembre 2015**.

Les animaux seront automatiquement pucés et déposés à la fourrière aux frais des propriétaires s'ils se manifestent (67.5€ l'identification et 87.5€ de fourrière). En l'absence de réaction du propriétaire les animaux seront placés en refuge.

Pour éviter que votre chat ne soit capturé aux dates pré-citées, vous pouvez lui mettre un collier avec vos coordonnées ou les garder chez vous.

Merci de votre compréhension



Rappel Elections

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes pour les élections de 2016.

Rendez-vous en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour vous inscrire.



CABINET MEDICAL **32, rue mage d'en bas**

Médecine Générale :
Mr Ion TUDOSIE
05 61 68 69 12

Sans RDV Du Lundi au Samedi
De 8h30 à 12h30
Sur RDV du Lundi au Vendredi
De 16h à 19h

Praticien en énergétique
traditionnelle chinoise :
Mr Sylvain SCHOTT
06 64 47 15 99

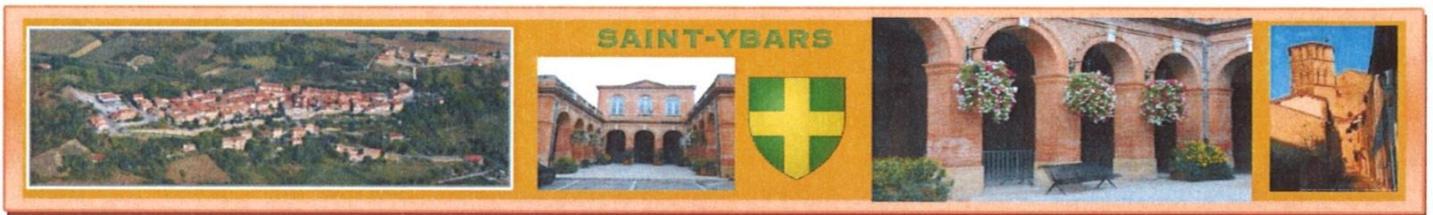
Ouverture le 12 Octobre

LE JOUR DE LA NUIT

Chaque année, depuis 2009, l'opération du « jour de la nuit » fait vivre aux communes participantes une nuit sans éclairage public. Cette opération nationale a pour but de sensibiliser le grand public aux conséquences de la pollution lumineuse.

Cette année St Ybars a décidé d'y prendre part. **La nuit du 10 au 11 Octobre 2015** sera donc une nuit noire dans le bourg et ses abords (Naudettes et Foirail) **entre 23h et 6h du matin**. Profitons-en pour admirer les étoiles !





MESSAGE DE LA COMMISSION TRAVAUX-ENVIRONNEMENT

Depuis quelques mois maintenant, les membres de la commission des travaux et de l'environnement travaillent avec le cabinet URBADOC à l'établissement d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Travail fastidieux et minutieux de concertation sur chaque zone de notre village afin d'en déterminer leurs affectations possibles pour les années à venir.

Chaque bâtiment, bâti ou point remarquable est répertorié ; chaque parcelle, pré, friche ou jardin est recensé ; chaque bois, haie, ruisseau est minutieusement marqué. Et chacune de ces zones se voit attribuer une dénomination précise qui déterminera en partie son devenir.

La reconquête du centre-bourg est une priorité essentielle dans notre projet. Les logements vacants doivent être réoccupés pour redonner vie et dynamisme au village. La mairie informe d'ores et déjà que des mesures seront prises pour inciter la réhabilitation ou la vente de ces potentiels logements.

Hors-bourg, nous sommes actuellement en train de recenser tous les bâtiments (granges, maisons,...) inoccupés afin de déterminer un éventuel changement de destination. Les propriétaires seront contactés ensuite pour connaître leurs intentions vis-à-vis de leurs bâtis.

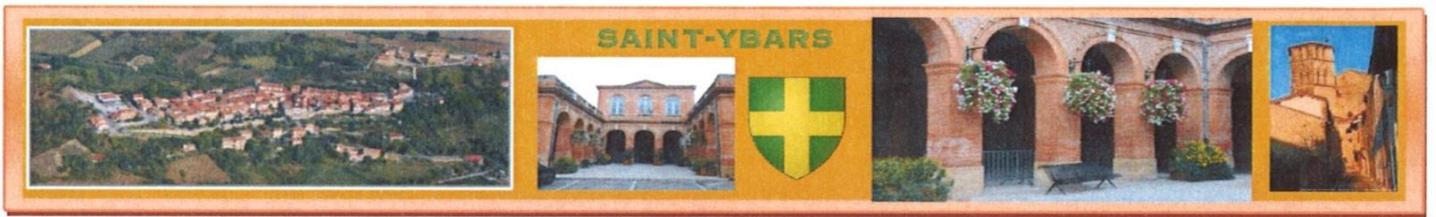
Une maison inoccupée et non entretenue est vouée au délabrement, à l'insalubrité et constitue un danger pour les bâtis mitoyens ainsi que pour les citoyens passant à proximité.

Beaucoup de maisons à Saint-Ybars se sont écroulées finissant en « dent creuse ».

D'autre part, concernant les logements neufs, des parcelles agricoles seront ouvertes à la construction dans la continuité des lotissements existants et dans la mesure du respect des normes d'intégration paysagère.

Enfin, pour les parcelles agricoles, nous recensons et distinguons actuellement les zones qualifiées d'arables, des friches et zones naturelles à protéger. Les agriculteurs et propriétaires fonciers concernés seront contactés prochainement afin d'agir en concertation quant à l'usage dédié à chaque zone.

Nous agissons ensemble, dans un intérêt commun pour l'avenir de la bastide. Dans un souci de transparence et afin que chacun puisse participer tous les documents relatifs au PLU sont consultables à la mairie.



LA COMMISSION CULTURELLE

Aux utilisateurs de la Salle des Fêtes : Associations, Particuliers,...

Le samedi 3 Octobre, des membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes se sont portés bénévoles pour le nettoyage et le rangement des tables qui étaient dans un état déplorable.

Je vous demanderai de respecter notre travail en remettant tout en ordre après votre passage.

Des membres du Conseil Municipal veilleront à ce que les consignes soient respectées, pour le bien de tous.

FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

Le 31 Octobre, nous envisageons de retransmettre en direct la finale de la coupe du monde de Rugby avec Apéritif dînatoire.

Pour l'organisation et le choix de la salle, nous vous demandons de vous inscrire au **06 82 02 88 74** avant le 25 Octobre.

Merci.

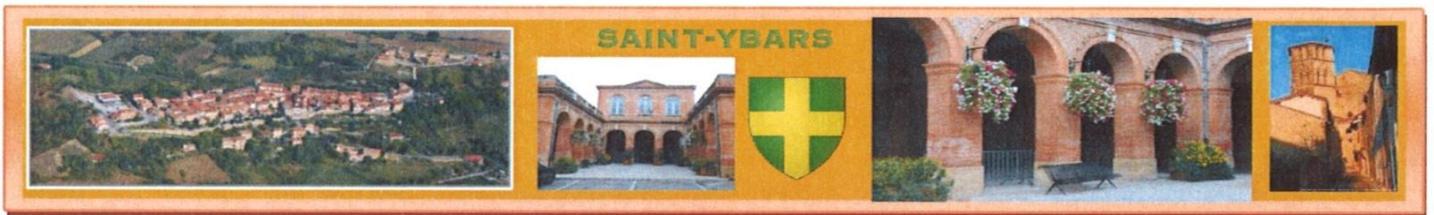
« Quand j'étais petit »

Exposition inédite, œuvre de Jean-Robert LOQUILLARD s'est tenue dans les rues de la bastide, du 13 au 15 Juillet. Elle nous a entraînés, par l'intermédiaire de ses images, dans le dédale de nos souvenirs d'enfance. Ce breton d'origine, maintenant Eparchois a voulu nous faire parcourir le village.

Les nombreux visiteurs qui ont emprunté le cheminement de cette exposition ont pu découvrir les coins et recoins de cette magnifique Bastide.



Merci à Jean-Robert et encore une fois bienvenue à Saint-Ybars



MESSAGE POUR LA CITOYENNETE

Cet article pourrait s'intituler le « **COUP DE GUEULE** » !!! Coup de gueule devant le manque de correction et de civisme de certains.

Concernant **les chiens**, cela devient de pire en pire. Certains les laissent librement circuler dans le village, crotter ou bon leur semble ; de surcroît, ces animaux en liberté font souvent peur aux habitants.

Mais la plus grosse surprise vient du fait que ce sont souvent les personnes qui se plaignent des rues sales qui laissent leurs chiens crotter de ci de là.... et ne ramassent pas le « *précieux sésame* » incriminé par ailleurs . « **Faites ce que je dis, mais ne faites surtout pas ce que je fais** ».... !!!!

Et les **chats errants**, les chats lâchement abandonnés ou chatons qui ont été mis à la rue et qui sont les victimes systématiques. Il faut bien un bouc émissaire n'est-ce pas...

Il faudrait bien réfléchir avant de prendre un animal. Un chat a une durée de vie allant de 10 à 25 ans. Au cours de sa vie une chatte peut avoir 4 portées chaque année de 1 à 6 chatons. Partons sur une base de 4 chatons x 4 portées = 16 chatons pour une femelle et par an.

Sur SAINT-YBARS, actuellement, a été répertorié une quinzaine de chatons dans les rues sans compter une dizaine de chats adultes sans propriétaire. Mais d'où viennent-ils ? Très certainement de personnes qui pensent : « *Laissons faire la nature, laissons les se reproduire* ». Ils pourront bien se nourrir, ils tueront les souris. Mais ces chats laissés à l'abandon se reproduiront encore et encore et se retrouveront dans les rues à faire les poubelles pour se nourrir. Ben voyons !!! A celles et ceux qui les abandonnent, j'ai envie de dire « *allez faire un tour dans les rues, affrontez le froid, la peur, la faim et trouvez une souris pour vous nourrir... vous serez heureux de trouver une âme charitable pour vous donner à manger* ».

Alors on vient se plaindre à la mairie, accusant l'équipe municipale de ne rien faire. Pourtant, lorsque des solutions sont proposées, personne ne les prend.

Il y a une association sur Saint-Ybars (l'ACMA). Cette association a déjà aidé à la stérilisation de quelques chats appartenant à des habitants de Saint Ybars. N'oublions pas que les prix proposés sont très attractifs : Pour la castration des chats mâles : 30 euros, pour la stérilisation des femelles : 60 euros. N'hésitez pas à prendre contact avec le 06.26.88.76.75 ; Si vous êtes gênés financièrement, il y a toujours une solution.

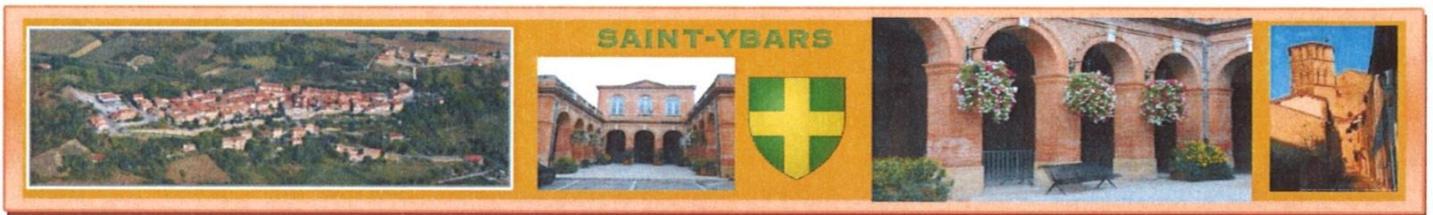
Un point de nourrissage va être mis en place pour les chats errants : ceux-ci castrés, nourris, ne causeront plus de nuisance dans les rues (miaulements intempestifs, marquage de territoire par l'urine et autres désagréments). Mais encore faudrait-il que les gens cessent de mettre des gamelles devant leur porte.

Tous ces problèmes qui génèrent des tensions entre les habitants pourraient être évités si chacun voulait bien y mettre du sien.

Soyons toutes et tous responsables. Avant de nous plaindre, réfléchissons : que puis-je faire qui serait plus constructif qu'une critique ? Que puis-je faire, à mon niveau, pour aider celles et ceux qui tentent d'améliorer les choses ?

Je compte sur vous et me tiens à votre disposition pour en parler.

Brigitte SALABERRY-DONY



Identification des carnivores domestiques : les chats aussi doivent être identifiés !

La loi de 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux précisait déjà que **tout chien de plus de quatre mois et né après le 6 janvier 1999** devait être identifié. Une mesure qui ne concernait pas les félins jusqu'à aujourd'hui.

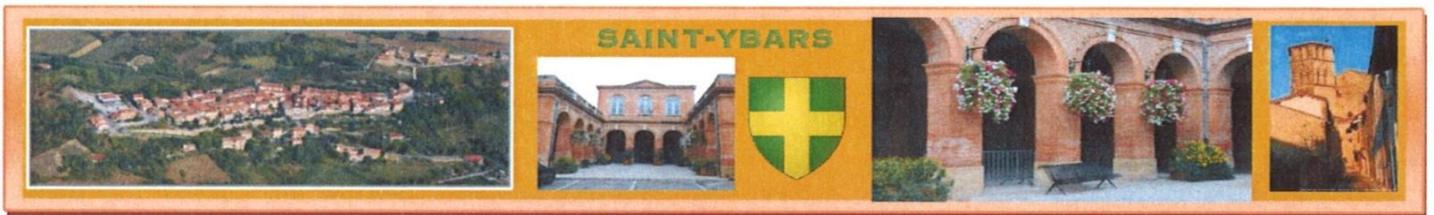
Selon l'article L212-10 du code rural, l'identification des chats n'était obligatoire qu'en cas de cession. **Désormais, depuis la loi du 17 mai 2011, tous les chats de plus de sept mois nés après le 1er janvier 2012 doivent également être identifiés** par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture (tatouage ou puce électronique). **L'objectif est de pouvoir retrouver le propriétaire en cas de divagation de l'animal.**

Article L212-10

Les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet.

Il en est de même, **en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1er janvier 2012.**





CA SE RECYCLE OU PAS ?

POUR RECYCLER IL FAUT TRIER !

Bon à savoir : Un sac jaune mal trié est considéré comme une poubelle classique. Il est brûlé ou enfoui avec les déchets ménagers !

Trier c'est permettre le recyclage, soit la fabrication de nouveaux produits. C'est aussi limiter la pollution !

LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !!

Chaque jour, **180 tonnes de poubelles** sont déposés à Berbiac (près de Mirepoix) pour y être enfouies. Et ce site ne traite que des déchets ariégeois !

C'est grâce à nos actions individuelles de réduction de déchets et l'amélioration de nos gestes de tri que nous limiterons la quantité de déchets à enfouir.

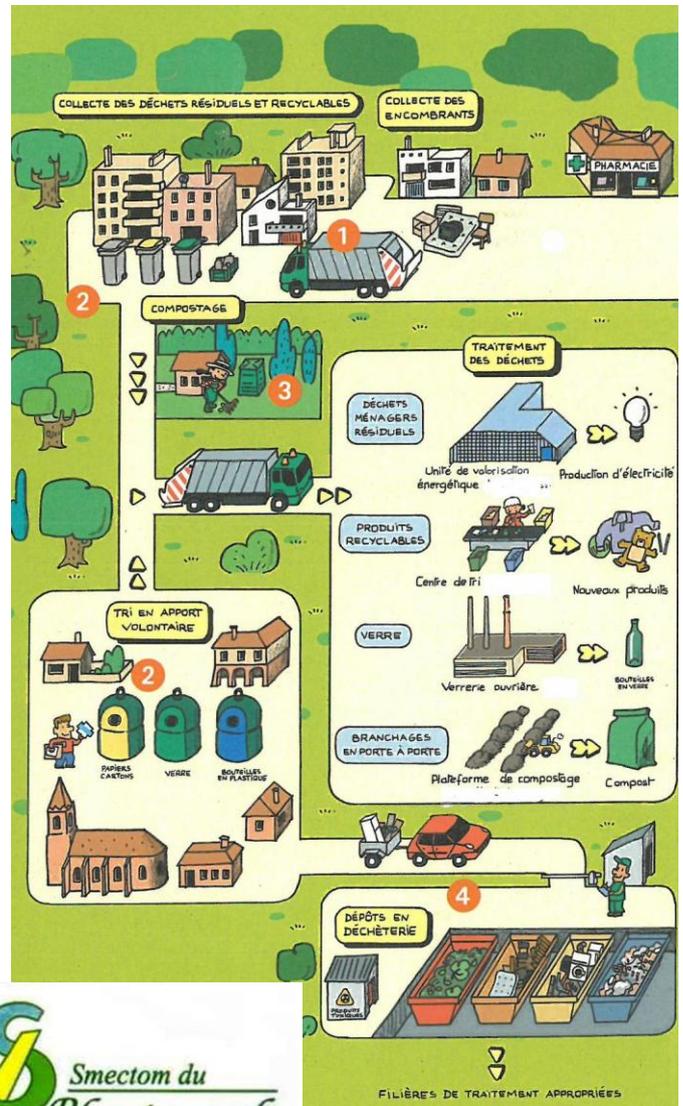
LES PROSPECTUS PUBLICITAIRES

40 kg, c'est le poids moyen d'imprimés publicitaire que votre boîte aux lettres reçoit chaque année.

Les lisez-vous seulement avant de les jeter ? Trop de papiers jetés sans même avoir été ouverts, trop de matières et d'énergie utilisées pour si peu de lecture. Dites STOP !

Retirez gratuitement votre autocollant « STOP PUB » à l'accueil de la mairie

Si vous n'envisagez pour le moment pas autre chose que le papier pour lire les publicités, n'oubliez pas d'apporter vos prospectus inutiles dans le récup'papier le plus proche de chez vous.



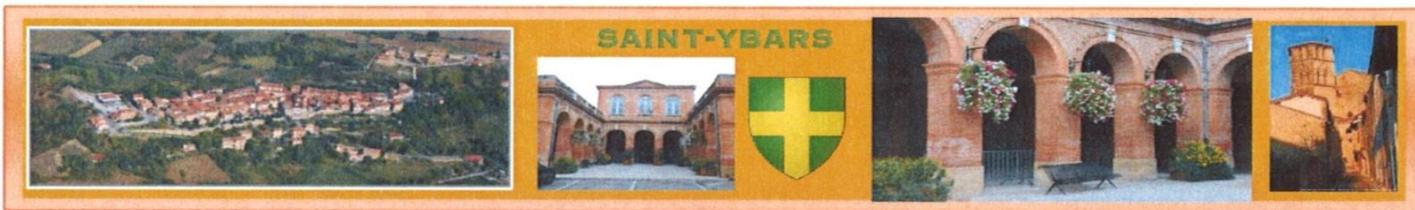
 **Smectom du
Plantaurel**
Las Plantos - 09120 VARILHES

LE SMECTOM EST A VOTRE DISPOSITION

Vous avez un doute concernant le tri d'un produit ?

Renseignez-vous au 05 61 68 02 02

Du lundi au vendredi Horaires de bureau



LIGNE 58 • Saint-Ybars - Saint-Sulpice - Toulouse  Les horaires inscrits en gras ne circulent qu'en période scolaire
 Horaires du 25 août 2015 au 31 août 2016 (Edition août 2015 - Version 1)

Principaux arrêts desservis en direction de TOULOUSE		Lun au Ven	Lun au Ven	Lun au Ven	Lun au Ven	Sam	Dim & Jours Fériés	Lun au Sam	Lun au Sam	Sam	Dim & Jours Fériés
N° de service		5812	5860 (1)	5808	5802	5870	5852	5804	5824	5878	5854
SAINT-YBARS	Ecole	06:10	06:30	06:30	06:50	07:30	08:30	12:15	15:30	16:30	16:30
MASSABRAC	La Tuilerie	06:13	06:33	06:33	06:53	07:33	08:33	12:18	15:33	16:33	16:33
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	06:18	06:38	06:38	06:58	07:38	08:38	12:23	15:38	16:38	16:38
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Victor Hugo	06:24	06:44	06:44	07:04	07:44	08:44	12:29	15:44	16:44	16:44
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignoles	06:30	06:50	06:50	07:10	07:50	08:50	12:35	15:50	16:50	16:50
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Moulin D'Augé	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55	-	12:40	15:55	16:55	-
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55	-	12:40	15:55	16:55	-
* LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise	-	-	-	-	-	09:06	-	-	-	17:06
* LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton	06:39	06:59	06:59	07:19	07:58	09:08	12:44	15:59	16:58	17:08
* PINS-JUSTARET	La Cépette	06:41	07:01	07:01	07:21	08:00	09:10	12:46	16:01	17:01	17:10
* ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial [2]	06:47	07:07	07:07	07:27	08:06	09:16	12:52	16:07	17:07	17:16
* PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial [2]	06:54	07:14	07:14	07:34	08:13	09:23	12:59	16:14	17:14	17:23
* TOULOUSE	Gare Routière	07:21	07:48	07:54	08:14	08:47	09:48	13:30	16:47	17:47	17:53

Principaux arrêts desservis au départ de TOULOUSE		Lun au Sam	Dim & Jours Fériés	Lun au Ven	Sam	Lun au Sam	Lun au Ven	Dim & Jours Fériés	Lun au Sam
N° de service		5811	5851	5801	5865	5825	5877	5853	5813
* TOULOUSE	Gare Routière	09:00	10:00	12:50	14:00	17:05	17:35	18:10	18:15
* PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:30	10:25	13:15	14:30	17:40	18:05	18:30	18:50
* ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:35	10:29	13:19	14:35	17:45	18:12	18:35	18:55
* PINS-JUSTARET	Bourassol	09:41	10:35	13:25	14:41	17:56	18:22	18:40	19:03
* LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton	09:43	10:36	13:27	14:43	17:58	18:25	18:45	19:07
* LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise	-	10:37	-	-	-	-	18:47	-
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins	-	10:45	-	-	-	-	18:55	-
EAUNES	Moulin D'Augé	09:48	-	13:32	14:48	18:04	18:30	-	19:11
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignolles	09:53	10:52	13:37	14:53	18:09	18:34	19:02	19:15
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Le Château	09:59	10:59	13:43	14:58	18:18	18:43	19:08	19:23
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	10:04	11:04	13:48	15:03	18:22	18:48	19:13	19:28
MASSABRAC	La Tuilerie	10:09	11:09	13:53	15:08	18:29	18:54	19:18	19:33
SAINT-YBARS	Ecole	10:12	11:10	13:56	15:11	18:30	18:55	19:20	19:35

(1) : Ce service circule uniquement en vacances scolaires
 (2) : Cet arrêt est desservi uniquement à la demande

Les périodes de vacances scolaires correspondent à l'organisation et aux éventuelles adaptations du calendrier scolaire de la zone C approuvées par le Recteur de l'Académie de Toulouse.

Pour les horaires de passage des autocars, il est conseillé de se présenter à l'arrêt quelques minutes avant l'heure indiquée.

* Arrêt du Périmètre des Transports Urbains Tisséo.

Les services ne sont pas assurés le 1er mai.

Consulter également les fiches horaires de la navette 45 et de la ligne 19



RETOUR SUR...

LA FÊTE DU VILLAGE

L'esprit de la fête était bien présent cette année. Malgré les caprices de la météo les vendredi et samedi soir, les Eparchois et Eparchoises ne se sont pas découragés et sont venus nombreux faire la fête.

Le samedi avec la « truffade » nous avons affiché complet.

Le dimanche soir, l'embrasement de la mairie a attiré de nombreux habitants. Remercions la municipalité pour ce cadeau. Voulant rompre avec les années précédentes, où le programme du dimanche n'attirait que peu de monde, nous avons voulu, cette année, soigner le spectacle. Mission accomplie et challenge réussi !

Le traditionnel cassoulet animé par la Bandas Los Companeros a rencontré un vif succès en réunissant 580 convives.

Pour clôturer la fête, l'orchestre ALDO FELICIANO a ouvert le bal.

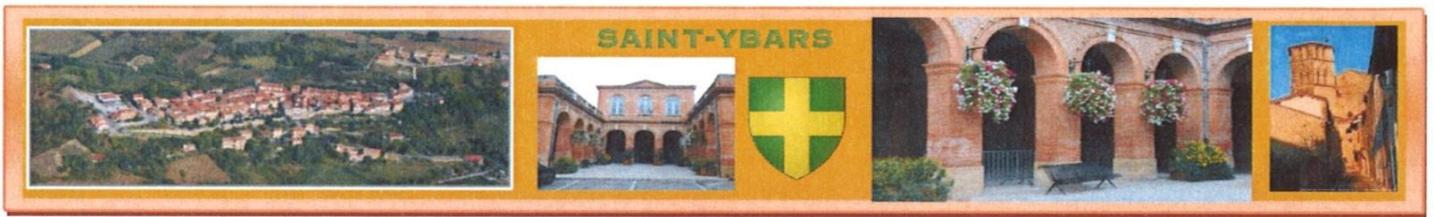
Les 4 jours de fête ont suscité de moments privilégiés pour les jeunes et les moins jeunes.

Je remercie et félicite le comité des fêtes qui a réussi à engendrer cette année encore des moments de convivialité et de divertissements...

Merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine !

Mme Nadine SAVIGNOL
Présidente du Comité des fêtes





ZOOM SUR...

LE NOUVEAU CABINET MEDICAL

ION TUDOSIE est un médecin généraliste expérimenté, fraîchement débarqué de Roumanie, en cours d'installation à St Ybars, prendra possession du cabinet médical à compter du 12 octobre.

37 ans, marié, il goûte avec enthousiasme à notre gastronomie et se régale de pain et de fromage !!



SYLVAIN SCHOTT est un praticien en énergétique traditionnelle chinoise (acupuncture traditionnelle chinoise, TUINA) et praticien en Shiatsu. Il prendra place aux côtés de ION TUDOSIE à compter du 12 octobre.

34 ans, marié, 3 enfants il est déjà très connu des habitants notamment grâce à son investissement en tant que pompier volontaire au centre de secours de Lézat/Lèze. Sylvain est également président de l'Association des Parents d'élèves de l'école de St Ybars.

LE CABINET INFIRMIER de Mesdames VERKINDEREN et MALHERBE fête ses 30 ans au mois de décembre 2015

Il est probable que le cabinet infirmier déménage au 32, rue Mage d'en bas et rejoigne ainsi Messieurs Tudosie et Schott.



EN BREF...

Félicitation à Dimitri SAVOLDELLI pour l'obtention de son baccalauréat section STL avec mention Bien. Nous félicitons également son frère Ugo SAVOLDELLI pour sa réussite au brevet des collèges qu'il a obtenu avec mention Bien. Nous partageons la fierté de leurs grands-parents, Mr et Mme CLAVERIE. Que la poursuite de leurs études se fasse avec autant de succès.

Nouveaux maraîchers bio à St Ybars

Un jeune couple vient de s'installer en agriculture biologique sur un terrain de St Ybars. Ils y produisent de bons légumes, bio, locaux et pas chers ! Camille et Olivier PERROTEAU vous accueillent à la ferme tous les jours et parfois le samedi matin sur le marché de Lézat/lèze.

Lieu-dit Cabarroque Tél : 06 36 95 75 81

N'oublions pas nos amis producteurs du lieu-dit Labuyssède qui vendent à la ferme leurs produits biologiques (légumes et aromates). Alexandre et Isabelle BOURGOGNE

alexandre-b@wanadoo.fr



A VOS AGENDAS...

Le 14 Novembre :

- 17h : Commémoration du 11 novembre
Dépôt de gerbe au monument aux morts en compagnie de la Bandas
- 18h : Apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes
- 19h : Repas Salade composée / Paëlla / Tarte aux pommes / Café, Vin rouge et rosé
- 21h : Spectacle Flamenco « La Conciencia »
Groupe de Saverdun composé de guitaristes chanteurs et danseurs.



INSCRIPTIONS

Jusqu'au 7 Novembre

A la mairie : 05 61 69 18 04
Ou au : 06 82 02 88 74

Prix du repas + Soirée : 20€
Soirée seule : 8€



Quelques nouvelles de Vitalité Eparchoise ...

Nous vous avons informé qu'un évènement majeur nous avait obligés à suspendre l'organisation du Marché de Noël 2014.

Aussi, nous sommes ravis de pouvoir mettre en place celui de **2015** qui aura lieu le **dimanche 20 décembre** sous les Halles de La Mairie.

Nous rassemblons toute notre énergie pour recontacter nos fidèles exposants et inviter de nouveaux artisans-créateurs avec comme d'habitude le repas de Noël festif et convivial assuré par nos cuisiniers habituels qui vous préparent un **FESTIN surprise**.

Les stands des exposants, artisans créateurs, commerçants seront placés sous Les Halles de La Mairie comme chaque année au cœur du village.

La calèche du Père Noël conduite par le Haras de Fantilhou fera la joie des enfants avec ses promenades autour du village et peut-être croisera-telle le **Père Noël**.

Concernant la restauration des santons de l'église du village, elle se poursuit cette année avec la participation de « Vitalité Eparchoise pour : Les Bergers et Quelques moutons..

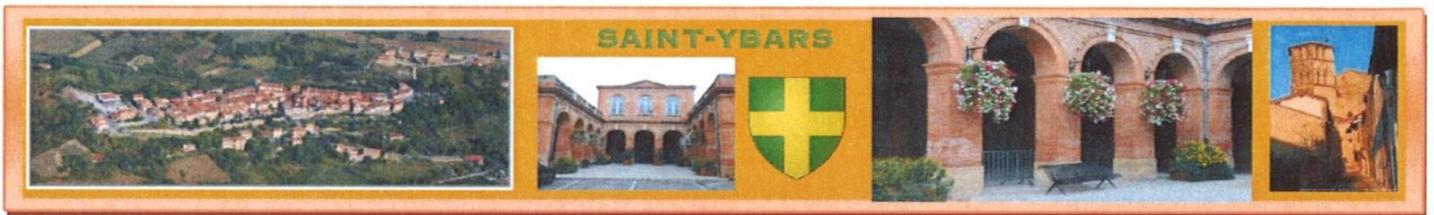
La restauration déjà effectuée par les soins de Jean-Marie Mathon concerne les santons suivants :

Marie, Joseph, l'Enfant-Jésus, l'âne et le bœuf, les Rois Mages. (avec la participation de la commission culturelle de 2013 et de Vitalité Eparchoise.)

Tous les santons seront exposés pendant le Marché de Noël sous Les Halles de La Mairie.

Pour ces activités de fin d'année, nous seront heureux de vous accueillir pour partager de bons moments dans une ambiance chaleureuse.

La présidente : Patricia Sacriste-Charrue.



MARCHE DE NOËL 2015 SAINT-YBARS

DIMANCHE 20 DECEMBRE
DE 10H À 17H

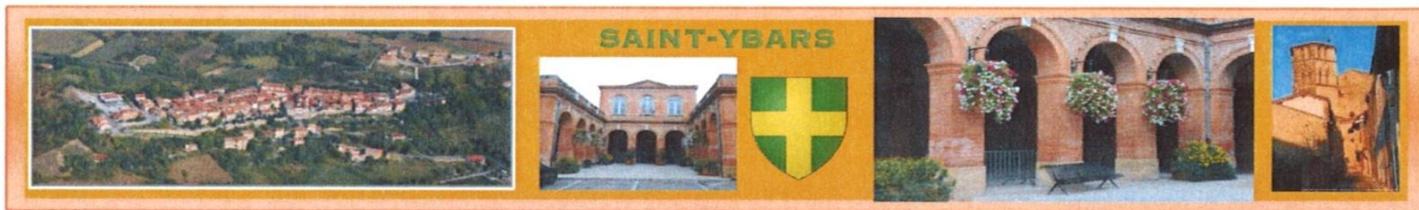
NOMBREUX EXPOSANTS

REPAS DE NOËL
11H30 - 14H

*PROMENADE EN CALÈCHE
POUR LES ENFANTS*

Inscriptions au repas
Tarif : 13 €, gratuit pour les - de 10 ans
06.77.69.66.03
Apportez vos couverts

Organisé par Vitalité Eparchoise



VIDE- GRENIERS SUR SAINT YBARS

Prochaines dates 2015 :

- Dimanche 18 octobre 2015
- Dimanche 15 novembre 2015

Prochaines dates 2016 :

- Dimanche 10 janvier 2016
- Dimanche 7 février 2016
- Dimanche 6 mars 2016
- Dimanche 10 avril 2016.

Les vides greniers se tiendront dans la salle des fêtes. Petite restauration et boissons chaudes et froides vous attendent.

Réservation au 06 26 88 76 75

Venez nombreux...

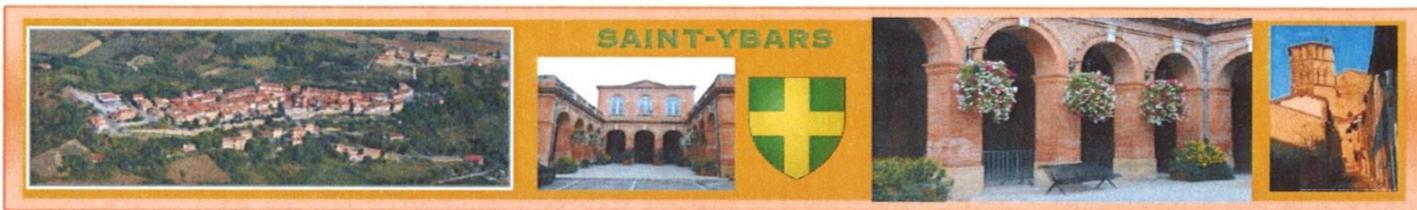


Le 17 Janvier :

14h30 : Vœux de Monsieur le Maire à la salle des fêtes

Spectacle avec le magicien « Gérard BERGE » avec la participation des enfants de l'école de St Ybars

Suivi de la traditionnelle galette des Rois offerte par le Comité des fêtes.



PLACE DES ASSOCIATIONS...

Extrait de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de A.C.C.A. « Le lièvre » de SAINT-YBARS

*Convoquée à la Mairie de Saint-Ybars
Le vendredi 24 Juillet 2015 à 21 heures*

A l'issue de l'ordre du jour, à la question du renouvellement du bureau, le Président VERKINDEREN Jacques donne sa démission pour raison de santé, ainsi que le Trésorier ALQUIER Christian pour raison personnelle.

L'assemblée Générale propose le renouvellement du Conseil d'Administration composé de 9 membres qui sont :

- Patrick DOUSSAT,
- Andrée BERGAMASCHI,
- Kévin MOUMIN,
- Elysée LAGARDE,
- Christian MAURAN,
- Johan GAY,
- Francis DOUSSET,
- Matthieu BOUBILA,
- Jacques VERKINDEREN,

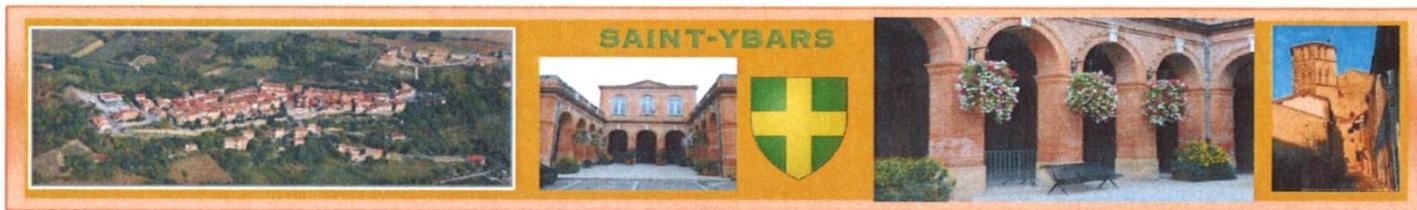
A l'issue du vote, l'ensemble du Conseil d'Administration est élu.

Le Conseil d'Administration réuni le mardi 28 juillet 2015, pour le renouvellement du bureau a proposé :

- **BOUBILA Matthieu – Président**
- **DOUSSET Francis – Secrétaire**
- **VERKINDEREN Jacques – Trésorier**

Le Bureau a été élu à l'unanimité et conformément aux statuts.

FAIT A SAINT-YBARS, le 28 Juillet 2015.



NOUNOUS & CIE

VOUS ANNONCE LA REPRISE DE L'ÉVEIL MUSICAL

POUR LES 0-3 ANS

Le 1/10/2015 à 10 heures

Les cours auront lieu le jeudi matin à la salle de l'école de musique de Lézat/lèze (derrière le foyer rural) et seront dispensés par le professeur de cette école.

Contact : 05 61 69 19 57

CONCOURS DE BELOTE

Les concours sont ouverts à tous et reprendront le Vendredi 23 Octobre à 21h à la salle des fêtes.

L'association



Vous propose dès le mois de septembre à la salle des fêtes de SAINT-YBARS

	MARDI	JEUDI
18h30-19H15	PILATES	PILATES
19h30-20h15	CIRCUIT TRAINING	CUISSES ABDOS FESSIERS
20h30-21h30	ZUMBA	ZUMBA

tousaleze@gmail.com



L'atelier "***et par choix***" présente "L'ART EN COMMUN"

place éparchoise à Saint-Ybars

Peintures - Copies - Créations



Entrée libre et gratuite

du 11 au 18 octobre

de 15h00 à 18h00



Vernissage le samedi 10 octobre
à 18h30



SAINT-YBARS



Arts Plastiques

Atelier à
st Ybars

en
pleine nature

Enfants à partir de 6 ans
Dessin Peinture Volume
mercredi apm - 1h30/seance

Adultes-Ados
Dessin-peinture
2 samedi/mois - 3h/seance

Inscription
05 61 68 36 37
année

à bientôt!

G. CAPLET

www.toutartzimut.com

Enfants le mercredi

6ans/8ans
14h30 à 16h

8 ans et +
16h30 à 18h

Adultes Ados le sam

9h à 12h
2 fois par mois

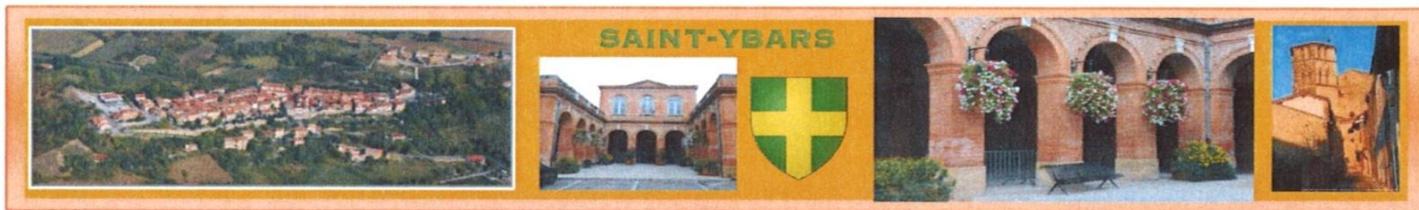
Cours particulier
sur demande

mercredi 16 septembre

Herminette Créative

Geneviève Caplet 05 61 68 36 37 genevieve.caplet@toutartzimut.com





ETAT CIVIL

NAISSANCES



Le 06 Juin est né **Driss CHEMSI**, fils de Driss CHEMSI et de Laure LAMARQUE.

Le 15 Juillet est née **Manon BAR**, fille de François BAR et de Valérie LEGRAND.

Le 28 Août est née **Josepha FORGEOT D'ARC**, fille d'Emmanuel FORGEOT D'ARC et de Céline DUMONT SAINT-PRIEST. Petite-fille de Mme et Mr Chantal et Etienne FORGEOT D'ARC.

MARIAGES



Marie FORGEOT D'ARC et Matthieu LAGREE le 13 juin à PARIS

Vincent MARTINELLI et Charlotte MONGIS le 20 Juin 2015

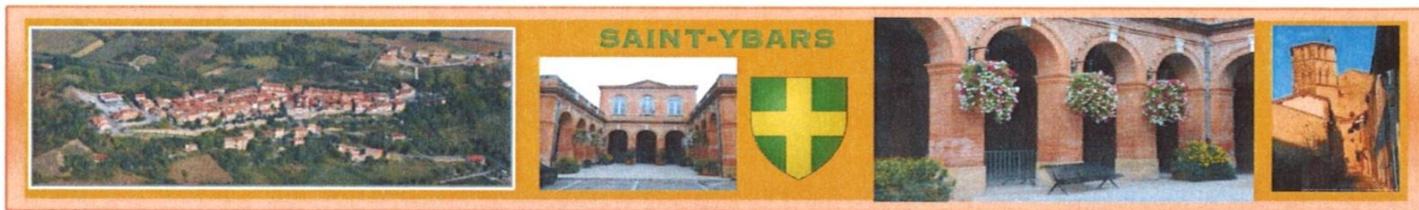
Sébastien TAGNERES et Anne-Marie ANTUNES le 11 Juillet 2015

Jérôme DOUSSAT et Magalie DUCHENE le 08 Août 2015

DECES



Irène AURIOL épouse GAY née le 07 Février 1923,
Décédée le 24 Juin 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-YBARS

Place Éparchoise

09210 SAINT-YBARS

Téléphone : 05 61 69 18 04

Télécopie : 05 61 69 18 16

Mél : mairie.saintybars@saint-ybars.fr

Site : www.saint-ybars.fr

Horaires

Mardi 8h30-12h30 et 14h00-17h00

Mercredi 8h30-12h30 et 14h00-17h00

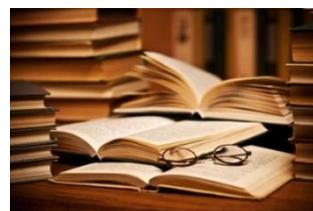
Jeudi au samedi 8h30-12h30



L'Agence Postale Communale
est à votre service pour toutes vos
opérations courantes
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi
De 8h45 à 12h15

Téléphone : 05 34 01 53 10



BIBLIOTHEQUE

Située à la salle des fêtes de
Saint-Ybars elle est ouverte au public :

Les lundis :

28 Septembre

12 Octobre

2 Novembre

16 Novembre

30 Novembre

De 15h30 à 17h00

Les mercredis :

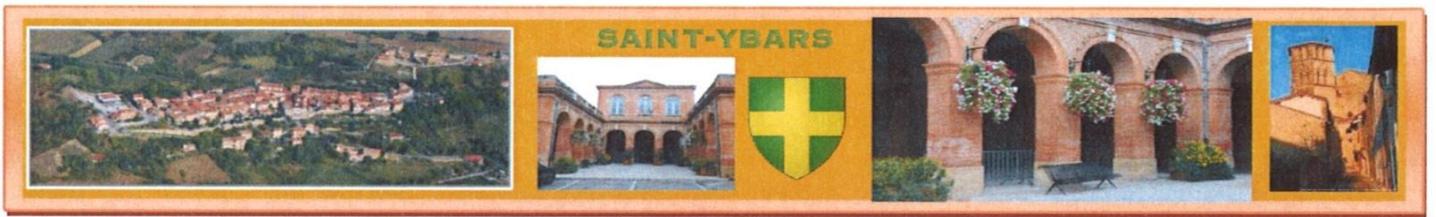
30 Septembre

14 Octobre

4 Novembre

25 Novembre

De 13h45 à 16h00



Si vous souhaitez qu'un article paraisse dans le trait d'union Éparchois,
une **trame est disponible au secrétariat de mairie.**

